

**POUR AUGMENTER LA PLACE DE LA NATURE ET ASSAINIR LES ZONES DE CHALEUR
DE LA COMMUNE**

Vu les chaleurs records de cet été

Vu que ce phénomène climatique tend à devenir la norme

Vu la grande capacité thermique des matériaux synthétiques et minéraux prédominants dans nos paysages urbains

Vu qu'une grande capacité thermique implique un plus grand impact des températures extrêmes même lorsqu'elles sont de courte durée

Vu le besoin et le désir d'augmenter la place de la nature dans notre urbanisme

Vu la nécessité sanitaire d'augmenter le nombre de zones d'ombre dans l'espace public

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Groupe ECHO-Vert'libéraux

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

à l'unanimité des présents (27)

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. D'étudier les infrastructures et espaces publics communaux afin d'établir un rapport qui recense les zones fortement bétonnées ou dénuées d'ombre ;
2. D'indiquer dans ce rapport :
 - les zones où la taille des espaces bétonnés semble superflue vis-à-vis du besoin ;
 - les zones où un remplacement est potentiellement possible du goudron par un matériau qui possède une meilleure isolation thermique là où la sécurité est importante, notamment sur les espaces de jeux ;
 - les zones manquant d'ombre et d'espace ombragés où s'asseoir sur de longues distances ;
 - les espaces où l'on pourrait ajouter de nouvelles fontaines d'eau potable ;
 - les espaces où de nouveaux arbres ou arbustes peuvent être plantés ;
 - toute autre information en lien avec le sujet jugée utile par l'administration ;
3. D'organiser par la suite une Commission urbanisme qui présentera ce rapport afin de discuter des solutions à envisager selon les zones, d'un plan général de débétonnisation et d'assainissement des îlots de chaleur.